

Administrateurs

Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI)

Le FCPI offre une protection limitée sur les biens qu'un courtier membre détient pour le compte d'un client admissible, si ce courtier membre devient insolvable. Les courtiers membres du FCPI sont des membres de l'Organisme canadien de réglementation des investissements qui sont : i) des courtiers en placement et/ou ii) des courtiers en épargne collective. Le mandat du FCPI a été établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le FCPI est autorisé à fournir une protection, dans les limites prescrites, aux clients admissibles des courtiers membres qui subissent des pertes lorsque les biens des clients, comprenant des titres, des liquidités et d'autres actifs détenus par ces courtiers membres, deviennent indisponibles en raison de l'insolvabilité du courtier membre.

Le FCPI est un organisme à but non lucratif formé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif par la fusion du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM (CPI de l'ACFM). Le conseil d'administration du FCPI est responsable de l'administration des deux fonds distincts, de la supervision de la gestion des activités et des affaires du FCPI ainsi que de l'établissement des normes de bonne gouvernance. À l'heure actuelle, le conseil est composé de onze administrateurs, y compris des administrateurs indépendants et des administrateurs du secteur, ainsi que de la présidente et chef de la direction.

Le FCPI souhaite recruter un nouvel administrateur ou une nouvelle administratrice possédant l'intérêt, la disponibilité et les compétences requises pour siéger à son conseil d'administration. Les membres du conseil sont nommés par les membres du FCPI (qui constituent également le conseil d'administration) pour des mandats renouvelables de deux ans, jusqu'à concurrence de huit ans (plus deux années additionnelles pour les fonctions de président ou de vice-président du conseil). Le FCPI s'engage à promouvoir une culture diversifiée, équitable et inclusive à tous les échelons de l'organisation, du conseil d'administration à l'ensemble de ses effectifs.

Afin de compléter les compétences, l'expérience et les qualités des membres actuels du conseil d'administration et de pourvoir un poste qui deviendra prochainement vacant, le FCPI sollicite des candidatures pour un poste d'administrateur(trice) indépendant(e).

Le conseil est à la recherche de dirigeantes et dirigeants chevronnés possédant une solide compréhension de la gouvernance d'entreprise, un engagement envers l'intérêt public et la protection des investisseurs, ainsi que la capacité à contribuer efficacement aux travaux du conseil dans des domaines tels que la supervision stratégique, les ressources humaines et les communications.

Une expertise acquise dans le cadre de fonctions de haute direction au sein d'organisations complexes dans l'un ou plusieurs des domaines suivants constitue également un atout : la modélisation et la gestion des risques; l'expertise financière dans le secteur des placements; les technologies de l'information, la cybersécurité, la sécurité des données et l'intelligence artificielle; ainsi que les relations gouvernementales.

Afin de pourvoir ce poste, le FCPI s'est associé au cabinet-conseil en leadership Odgers. Les candidatures doivent être soumises en ligne au plus tard le 27 août 2026 à l'adresse suivante : <https://careers.odgers.com/en-ca/31193>

Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt. Toutefois, seules les personnes retenues pour la poursuite du processus seront contactées.

Diversité, équité et inclusion

Le FCPI souscrit au principe de l'égalité des chances en emploi. Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité (2019) ainsi qu'à l'ensemble des normes provinciales applicables en matière d'accessibilité, des mesures d'adaptation seront offertes, sur demande, par Odgers et le FCPI tout au long du processus de recrutement, de sélection et/ou d'évaluation aux personnes candidates vivant avec un handicap.

Odgers est profondément engagé envers la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'ensemble de ses activités. Dans le cadre de nos efforts visant à mieux comprendre notre capacité à rejoindre le plus vaste bassin de candidatures possible dans le cadre de nos mandats de recherche, notre équipe DEI vous invite à prendre quelques instants pour consulter et remplir notre [formulaire d'auto-identification](#).

